

COMMUNE DE LA BRUFFIERE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 SEPTEMBRE 2014

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 26 Représentés : 2

Le deux septembre 2014 à 20 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Résidence « l'Etoile du Soir », en séance publique, sous la présidence de Monsieur André BOUDAUD, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs BOUDAUD André, BREGEON Jean-Michel, GRIFFON Marie-Thérèse, BONNIN Gilles, AVRIL Céline, BAUCHET Jean-Pierre, MAINDRON Angéline, LEBOEUF Marie-Gabrielle, LOIZEAU Christian, BELOUARD Marie-Bernadette, DURET Lydie, LOIZEAU Christophe, PIOT Catherine, SUAUDEAU Marie-Josèphe, LORRION Christelle, MECHINEAU Marina, LACIRE Yoann, GIRAUD Isabelle, GUILLET Isabelle, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, MERLET Aurélien, DURANDET François, RETAILLEAU Miguel.

Absents représentés : BRAUD Robert représenté par GRIFFON Marie-Thérèse, BROCHARD Francky représenté par RICHARD Christophe.

Absent : CHIRON Laurent.

Secrétaire de séance : AVRIL Céline.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

<u>Dossier n°700</u>	Consorts PLESSY Terrain – Lot n°5 Lotissement Charles Naudet	Section AC n°630-635-636 et en indivision AC n°623-624-625-626
<u>Dossier n°701</u>	Mr DAVID Yves Habitation – 16, rue du Moulin	Section AB n°225 et 336
<u>Dossier n°702</u>	Mme GANACHEAU Andrée Garage – rue du Onze Novembre	Section AC n°645
<u>Dossier n°703</u>	Mr THIBEAUD Jean Terrain – rue d'Autun	Section YC n°75p
<u>Dossier n°704</u>	Mr IMIOLECK Eric Terrain – rue d'Autun	Section YC n°74p
<u>Dossier n°705</u>	Mr THIBEAUD Jean Terrain – 46 rue d'Autun	Section YC n°72p-74p-75p
<u>Dossier n°706</u>	Mr THIBEAUD Jean Habitation – 42 rue d'Autun	Section YC n°165p-74p-75p
<u>Dossier n°707</u>	Mr THIBEAUD Jean Terrain – 48 bis rue d'Autun	Section YC n°75p

RÉNOVATION DE LA MAIRIE (MARCHÉ SUR PROCÉDURE ADAPTÉE)

AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Vu le code général des collectivités territoriales en particulier l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le Marché en date du 20 février 2014 relatif à « LA RÉNOVATION DE LA MAIRIE » passé sous forme de procédure adaptée.

Vu les projets d'avenants relatifs à la modification et à l'ajout de prestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

Article 1 – La modification des travaux et l'ajout de prestations supplémentaires sont approuvés.

Article 2 : Les projets d'avenants au marché sont approuvés tels que figurant au tableau ci-dessous :

LOT	AVENANT N°	MONTANT MARCHÉ (HT)	MONTANT AVENANT (HT)	NOUVEAU MONTANT MARCHÉ (HT)
N°02 - Déconstruction Gros-Œuvre	1	234 711,96 €	772,90 €	235 484,86 €
N°10 - Cloisons Sèches	2	95 302,66 €	746,86 €	96 049,52 €

Article 3 - Le Maire ou son représentant est autorisé à signer les dits avenants et toutes pièces s'y rapportant.

Article 4. - Ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'État pour contrôle de légalité et au comptable.

AMO RÉNOVATION DE LA MAIRIE AVENANT N°1 SUITE À L'AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE N°2

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code des Marchés Publics issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août modifié, et notamment son article 72 ;

Vu la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage signée le 15 septembre 2008 et notifiée à Vendée Expansion le 16 septembre 2008 ;

Vu la délibération décidant l'affermissement de La Tranche Conditionnelle n°2 en date du 3 juin 2014 ;

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant relatif à l'affermissement de La Tranche Conditionnelle n°2 et fixant le forfait de rémunération définitive de l'AMO.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- VALIDE le projet d'avenant n°1 à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la passation dudit avenant.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

RÉSILIATION - MARCHÉ SUR PROCÉDURE ADAPTÉE ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2014-2018

Le Maire rappelle que, s'agissant du marché à bons de commande relatif « L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2014-2018 », le Conseil Municipal a attribué le marché à la Société CAJEV.

Il expose que ladite société demande par courrier en date du 11 juillet 2014 la résiliation du marché au motif qu'elle ne pourra « assumer ces travaux sur les prochaines années ».

Compte tenu de l'application du parallélisme des formes Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'accepter la résiliation de ce marché au 31 octobre 2014 permettant ainsi de procéder à une nouvelle consultation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération du 20 juin 2014 attribuant le marché à la société CAJEV ;

Considérant la demande de la société CAJEV ;

Décide :

Art. 1er. - Le marché relatif à « L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2014-2018 », passé avec la société CAJEV est résilié.

Art. 2. - Un nouvel appel d'offres sera publié afin de procéder à la désignation d'un prestataire.

Art. 3. - Ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'État pour contrôle de légalité et au comptable communal.

SUBVENTIONS EXERCICE 2014 - CORRECTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la dénomination d'une subvention à l'association Familles Rurales fait référence à une convention devenue caduque.

Il propose donc de renommer cette subvention afin de permettre son versement.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

Décide de renommer la subvention 2014 « FAMILLES RURALES - emploi tremplin 11-14 ans » en « FAMILLES RURALES - mission de coordination ».

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 27 Représentés : 2

Le deux septembre 2014 à 20 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Résidence « l'Etoile du Soir », en séance publique, sous la présidence de Monsieur André BOUDAUD, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs BOUDAUD André, BREGEON Jean-Michel, GRIFFON Marie-Thérèse, BONNIN Gilles, AVRIL Céline, BAUCHET Jean-Pierre, MAINDRON Angéline, LEBOEUF Marie-Gabrielle, LOIZEAU Christian, BELOUARD Marie-Bernadette, DURET Lydie, LOIZEAU Christophe, PIOT Catherine, CHIRON Laurent, SUAUDEAU Marie-Josèphe, LORRION Christelle, MECHINEAU Marina, LACIRE Yoann, GIRAUD Isabelle, GUILLET Isabelle, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, MERLET Aurélien, DURANDET François, RETAILLEAU Miguel.

Absents représentés : BRAUD Robert représenté par GRIFFON Marie-Thérèse, BROCHARD Francky représenté par RICHARD Christophe.

Secrétaire de séance : AVRIL Céline.

AVENANT 1 À L'ANNEXE 1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a passé une convention avec l'association Familles Rurales afin de lui confier la gestion de plusieurs services d'intérêt public dans la Commune.

Il précise que l'objet de l'annexe 1 à la convention de partenariat global concerne la mise en œuvre des actions prévues au Contrat Enfance Jeunesse.

Etant désormais nécessaire de mettre en application la réforme des nouveaux rythmes scolaires pour lesquels la Commune a décidé d'organiser des activités périscolaires pendant les temps ainsi dégagés.

La Commune a sollicité l'association Familles Rurales pour réaliser ces activités.

Monsieur Le Maire propose donc de procéder à la passation d'un avenant à l'annexe 1 à la convention de partenariat global afin d'y intégrer cette nouvelle mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'avenant,

Entendu la présentation du Maire,

Art. 1er. – APPROUVE :

- L'avenant n°1 à l'annexe n°1 relatif à l'organisation, l'animation et la coordination des nouveaux temps d'activités périscolaires ;

Art. 2. - Le Maire est autorisé à signer l'avenant à intervenir avec l'association Familles Rurales et à poursuivre l'exécution de la présente délibération et de la convention correspondante.

CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE, D'ENTRETIEN ET DE BALISAGE DU SENTIER ÉQUESTRE DU PAYS DU BOCAGE VENDÉEN

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen a créé un itinéraire équestre entre les Brouzils et Saint Aubin des Ormeaux (axe n° 4).

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention d'autorisation de passage, de balisage et d'entretien établie entre la Commune, la Communauté de Communes et le Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1 - **Approuve** la convention d'autorisation de passage, de balisage et d'entretien de l'itinéraire équestre du Bocage Vendéen (axe n° 4).
- 2 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'établir au 1^{er} septembre 2014 le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS				
Postes	Nombre	Taux Emploi	Pourvu	Équivalent temps
Services Administratifs				
Attaché territorial (secrétaire général)	1	1	1	1
Adjoint Administratif Prin. 1 ^{er} Cl.	1	1	1	1
Adjoint Administratif Prin. 2 ^{ième} Cl.	1	1	1	1
Adjoint Administratif. 1 ^{ère} Cl.	1	1	1	1
Animateur Territorial Prin. 1 ^{ère} Cl.	1	0,50	1	0,50
Total S.A.	5		5	4,5
Services Techniques				
Technicien	1	1	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{er} Cl.	2	1	2	2
Adjoint technique principal 2 ^{ième} Cl.	2	1	1	1
Adjoint technique 1 ^{ère} Cl.	1	1	1	1
Adjoint technique 2 ^{ième} Cl.	2	1	2	2
Adjoint technique 2 ^{ième} Cl.	1	0,57	0	0
Adjoint technique 2 ^{ième} Cl.	1	0,65	1	0,65
Adjoint technique 2 ^{ième} Cl.	1	0,50	1	0,50
Total S.T.	11		9	8,15
Service Ecole & Enfance				
ATSEM principal 2 ^{ième} Cl.	1	0,69	1	0,70
Adjoint technique 2 ^{ième} Cl.	1	0,69	1	0,70
Adjoint technique 2 ^{ième} Cl.	1	0,53	1	0,64
Animateur Territorial Prin. 1 ^{er} Cl.	1	0,50	1	0,50
Total S.E.	4		4	2,54
Effectif Total	20		18	15,19

Ce tableau annule et remplace le précédent.

ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHEMINEMENT ET LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ »

Vu la directive européenne n° 2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite « loi NOME »,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Considérant que la Commune de La Bruffière a des besoins en matière d'acheminement et de fourniture d'électricité pour le fonctionnement de ses bâtiments,

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les consommateurs ne pourront plus continuer à bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité pour leurs sites souscrivant une puissance supérieure à 36 kVA (tarifs « jaune » et « vert »),

Considérant dès lors que les collectivités devront souscrire une offre de marché, entrant dans le champ d'application des règles de la commande publique,

Considérant que l'achat d'énergie présente des spécificités techniques et que la mutualisation pour l'acquisition de l'électricité peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le SyDEV propose de constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'acheminement et la fourniture d'électricité,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire le besoin d'acheminement et de fourniture d'électricité, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SyDEV serait le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- décider de l'adhésion de la Commune de La Bruffière au groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture d'électricité pour une durée illimitée,

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- décider du remboursement des frais de gestion exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,

- s'engager à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents,

- s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

INTERVENTIONS MUSIQUE ET DANSE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les changements importants au sujet des interventions Musique et Danse en milieu scolaire introduits par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et la circulaire n°2005/008 du 22 avril 2005 relative à la mise en œuvre de l'article 101 de cette loi qui font désormais des Communes les maîtres d'ouvrage de ce dispositif.

Il précise que :

- Depuis de nombreuses années, le Conseil Général organisait, en partenariat avec les Communes, des interventions Musique et Danse dans les écoles primaires des communes vendéennes.

- Le Conseil Général a adopté depuis 2007 un programme d'aide départementale afin d'assurer la poursuite de ces interventions dans le Département. Une subvention de 10 € par enfant pourra ainsi être attribuée à la Commune ainsi qu'un accompagnement dans la gestion administrative et pédagogique des interventions en milieu scolaire.
- Le Conseil Général propose à la Commune de reconduire ce dispositif pour l'année 2014/2015.

En conséquence, Monsieur Le Maire propose de :

Maintenir la Commune dans le dispositif mis en place par le Conseil Général pour les interventions Musique et Danse en milieu scolaire.

Solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre du programme « Aide aux interventions Musique et Danse en milieu scolaire » (subvention de fonctionnement et subvention en nature).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et la circulaire n°2005/008 du 22 avril 2005 relative à la mise en œuvre de l'article 101 de cette loi.

Considérant l'intérêt pour les enfants de la Commune de bénéficier de cette activité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur Le Maire pour le maintien de la Commune dans le dispositif « Interventions Musique et Danse en milieu scolaire ».

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général au titre du programme « Aide aux interventions Musique et Danse en milieu scolaire » (subvention de fonctionnement et subvention en nature).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte lié à la mise en place et l'organisation de ce dispositif.

APPROBATION DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ SUR PROCÉDURE ADAPTÉE
TRAVAUX DE VOIRIE ANNUELS 2014

A la suite de la mise en concurrence et de l'examen des soumissions, Monsieur Le Maire présente le rapport d'analyse des offres préparé par le maître d'œuvre du marché relatif aux **TRAVAUX DE VOIRIE ANNUELS 2014** et propose l'attribution du lot suivant :

Lot	Entreprise	Montant HT
Voirie	GIRARDEAU TP	45 552,00 €
Total du marché		45 552,00 €

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché en cause.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le dossier de mise en concurrence du marché,

Vu le marché relatif aux **TRAVAUX DE VOIRIE ANNUELS 2014**, à passer entre la Commune de La Bruffière et l'entreprise,

Entendu le rapport du Maire, Décide :

Art. 1er. - Le Maire ou son représentant sont autorisés à signer le marché relatif aux **TRAVAUX DE VOIRIE ANNUELS 2014**, passé avec l'entreprise ci-dessus.

Art. 2. - Ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'État pour contrôle de légalité et au comptable.

Art. 3. - Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de conseillers : En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

Représentés : 2

Le deux septembre 2014 à 20 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Résidence « l'Etoile du Soir », en séance publique, sous la présidence de Monsieur André BOUDAUD, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs BOUDAUD André, BREGEON Jean-Michel, GRIFFON Marie-Thérèse, AVRIL Céline, BAUCHET Jean-Pierre, MAINDRON Angéline, LEBOEUF Marie-Gabrielle, LOIZEAU Christian, BELOUARD Marie-Bernadette, DURET Lydie, LOIZEAU Christophe, PIOT Catherine, CHIRON Laurent, SUAUDEAU Marie-Josèphe, LORRION Christelle, MECHINEAU Marina, LACIRE Yoann, GIRAUD Isabelle, GUILLET Isabelle, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, MERLET Aurélien, DURANDET François, RETAILLEAU Miguel.

Absents représentés : BRAUD Robert représenté par GRIFFON Marie-Thérèse, BROCHARD Francky représenté par RICHARD Christophe.

Absent : BONNIN Gilles

Secrétaire de séance : AVRIL Céline.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur Le Maire, expose à l'assemblée que pour faire face à une situation particulière et urgente, M. Gilles BONNIN a fait l'avance du règlement de certaines factures et propose au Conseil de décider le remboursement desdits frais.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE :

Monsieur Gilles BONNIN, Adjoint au Maire, sera remboursé de la somme de 100,35 € engagée directement par lui lors de l'achat de drapeaux pour l'accueil d'un groupe folklorique dans le cadre du festival de Cugand.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous actes utiles à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de conseillers : En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Représentés : 2

Le deux septembre 2014 à 20 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Résidence « l'Etoile du Soir », en séance publique, sous la présidence de Monsieur André BOUDAUD, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs BOUDAUD André, BREGEON Jean-Michel, GRIFFON Marie-Thérèse, BONNIN Gilles, AVRIL Céline, BAUCHET Jean-Pierre, MAINDRON Angéline, LEBOEUF Marie-Gabrielle, LOIZEAU Christian, BELOUARD Marie-Bernadette, DURET Lydie, LOIZEAU Christophe, PIOT Catherine, CHIRON Laurent, SUAUDEAU Marie-Josèphe, LORRION Christelle, MECHINEAU Marina, LACIRE Yoann, GIRAUD Isabelle, GUILLET Isabelle, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, MERLET Aurélien, DURANDET François, RETAILLEAU Miguel.

Absents représentés : BRAUD Robert représenté par GRIFFON Marie-Thérèse, BROCHARD Francky représenté par RICHARD Christophe.

Secrétaire de séance : AVRIL Céline.

MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de l'Association des Maires de France un courrier présentant son action pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Il propose au conseil d'approuver une motion de soutien à cette action de l'AMF.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales,

APPROUVE la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.